

MALÉURE

PICARDIE

le guide trimestriel du GEPOP



- N. 5 - SEPTEMBRE 1979

« Vous devez rester un aiguillon vigilant de l'action administrative »

(M. d'ORNANO - Assemblée générale de la F.F.S.P.N. - Bordeaux - mai 1979)

UN MEMBRE DU G.E.P.O.P. AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 10 JUIN 1979

Certains d'entre nous ont pu être étonnés d'apprendre qu'un membre du G.E.P.O.P. figurait sur la liste «EUROPE ÉCOLOGIE» aux élections du Parlement Européen du 10 juin dernier.

Le G.E.P.O.P. serait-il devenu une organisation politique ?

Il n'en est rien et la participation du G.E.P.O.P. à ces élections qui a été mûrement réfléchie en Comité tient à des raisons honorables qui peuvent et doivent être exposées au grand jour.

Depuis plus de 10 ans, le G.E.P.O.P. oeuvre pour la protection de l'environnement, notre environnement. D'abord, se limitant à l'étude et à la protection des oiseaux en Picardie, le G.E.P.O.P. a élargi son champ d'action à la défense de l'environnement. Connu en Picardie puis en France par des actions d'abord ponctuelles puis plus générales, le G.E.P.O.P. se doit de faire entendre la voie écologique picarde au-delà des limites régionales : nos problèmes régionaux sont aussi des problèmes européens. Quand nous défendons la Baie de Somme et le littoral picard, nous préservons en même temps un site unique en France et une étape importante, vitale même sur la route des grandes migrations européennes. C'est une des raisons pour lesquelles M. Alain de SWARTE, membre du Conseil National d'Administration de la Fédération française des Sociétés de Protection de la Nature nous a sollicité pour que la Picardie soit représentée à ces élections.

Alors qu'une occasion exceptionnelle nous était ainsi offerte, pouvions-nous nous taire ? C'eût été de notre part la négation même du travail assidu de bon nombre d'entre nous qui, bénévolement, se dépensent sans compter pour la défense de notre cadre de vie.

Est-ce faire de la politique que de vouloir exprimer notre désir d'une vie en harmonie avec la nature ?

Est-ce faire de la politique que de vouloir défendre un environnement de plus en plus dégradé chaque jour ?

Est-ce faire de la politique enfin que de souhaiter pour nos enfants un cadre de vie meilleur ?

Le G.E.P.O.P. pourrait se contenter, ainsi que le font des sociétés se réclamant de la protection de la nature d'émettre des voeux pieux en constatant la dégradation continue de notre environnement. Le G.E.P.O.P. n'est pas une société savante mais une société agissante et les événements nous ont à maintes reprises donné raison : l'affaire du chemin d'accès à la mer dans le massif dunaire du Marquenterre en est le dernier exemple. C'est grâce à cette volonté d'agir, après avoir mûrement étudié les problèmes posés que le G.E.P.O.P. est maintenant reconnu comme interlocuteur dans les commissions qui travaillent à l'élaboration de la Charte du futur Parc Régional de la Picardie Maritime.

Le succès relatif de la liste «Europe-Écologie» a surpris de très nombreux observateurs et incité les Pouvoirs Publics à nous écouter plus attentivement. M. d'ORNANO lui-même n'a-t-il pas déclaré que «les associations comme les nôtres étaient l'aiguillon nécessaire à l'administration».

Les prises de position du G.E.P.O.P. doivent nous conforter dans l'idée que nous adhérons à une Société jeune, enthousiaste, prête à se battre pour défendre nos aspirations légitimes à une vie meilleure.

J.M. THIERY

GRUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères de la Culture et de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 - AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

Président : M. Noël RANSON - Directeur de la Publication : M. Yves FLAMENT
Adhésions de soutien : à partir de 50 fr, normale : 25 fr, moins de 16 ans : 10 fr
Dépôt légal : 4ème trimestre 1979

PRIX : 1 franc.

LE POINT SUR NOTRE ACTION CONTRE
LE PROJET D'ACCES A LA MER
DANS LE MASSIF DUNAIRE DU MARQUENTERRE

Depuis le 3 juillet 79, date à laquelle le G.E.P.O.P. est intervenu auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde, de nombreux témoignages nous sont parvenus et continuent de nous parvenir. A ce jour, plus de 7.000 signatures ont été recueillies tant en Picardie que dans toute la France et à l'étranger.

Le fait d'avoir recueilli des signatures hors région a mis hors de lui le représentant de la municipalité de St Quentin en Tourmont lors d'une réunion organisée à Abbeville en janvier dernier... A l'évidence, un grand travail d'information reste encore à effectuer pour faire comprendre à certains élus que ce patrimoine naturel appartient à la communauté internationale.

Ne pouvant intervenir individuellement auprès de tous ceux qui ont participé à cette campagne, le Comité du G.E.P.O.P. tient à l'occasion de la sortie de ce présent numéro de Picardie-Nature, à les en remercier très chaleureusement.

Après les personnalités et organismes déjà cités dans notre précédent numéro:

- Jean-François Terrasse du laboratoire d'ornithologie du Muséum de Paris
- Paul Melen du Comité National d'Information Chasse - Nature
- Robert Mallet Recteur d'Académie, Chancelier des Universités de Paris
- la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne.
- le Groupe Ornithologique-Nord,

Le G.E.P.O.P. remercie de leur soutien et de témoignage de sympathie:

- le Conseil International pour la Préservation des Oiseaux (Washington-U.S.A.)
- l'Institut de Zoologie de Bonn (R.F.A.)
- la Société Royale Néerlandaise pour la Préservation de la Nature de Harlingen
- la Société Danoise d'Ornithologie de Copenhague
- les Amis de la Terre de Grande-Bretagne
- le Service de Protection des Oiseaux de la Société AVES de Bruxelles

- la Section Sud-Africaine du Conseil international pour la Préservation des Oiseaux
- le Département de Zoologie de l'Université de Cambridge
- l'Institut de Zoologie de Munich
- la Section Danoise du Conseil international pour la Préservation des Oiseaux
- la Société d'Histoire Naturelle de Bombay
- l'Académie Brésilienne des Sciences de Rio de Janeiro
- le Département de Zoologie de l'Université de Copenhague
- la Station Biologique de la Tour du Valat de Camargue
- le Laboratoire de la Faune Sauvage de l'I.N.R.A.
- le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris
- le Groupe Ornithologique Normand
- la Société d'Etudes Ornithologiques "Alauda"
- le Centre Ornithologique Auvergne
- l'Association Sauvegarde du Rouergue
- le Groupe France des Amis de la Nature de la Ligue Française de l'Enseignement
- l'Association Parisienne d'Ornithologie
- le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (F.I.R.)
- l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie
- le Groupe Naturaliste de Franche-Comté
- l'Association Varoise pour la sauvegarde de la Nature et de l'Environnement
- le Laboratoire de Zoologie de l'Université de Rouen
- le Département de Biologie de l'Université de Caen
- le Laboratoire de Zoologie de l'Université Paris VI
- la Rédaction de la Revue "La Hulotte"
- l'Equipe de "Caméra au poing".

COMBAT POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE NATUREL DE LA COTE PICARDE :
QUELQUES ASSURANCES DE LA PART DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

DEBAT A LA TELEVISION :

Le lundi 9 juillet, l'émission "QUESTION DE TEMPS" sur Antenne 2 était consacrée à la Protection de la Nature : 4 associations de défense de l'environnement étaient confrontées au Ministre Michel d'Ornano.

Participaient à cette émission: Mr le Dr Jean-Claude Larédo pour l'Union Régionale Provence-Côte d'Azur Méditerranée pour la Sauvegarde de la Vie de la Nature et de l'Environnement (U.R.V.N.), Mr Jean-Claude Pierre pour l'Association pour la Protection du Saumon en Bretagne (A.P.P.S.B.), Mr Christian Lahoudère pour le Comité de Défense des Sites et de Sauvegarde de la Nature de Royan et ses environs, et Mr le Recteur Robert Mallet membre de notre Comité d'honneur pour le G.E.P.O.P.

Chaque association présentait d'abord un film tourné sur place par une équipe d'Antenne 2, Louis Bériot animateur, donnait ensuite la parole au représentant de l'association concernée qui formulait ses observations auxquelles répondait le Ministre.

Le G.E.P.O.P. succédant à l'A.P.P.S.B. attirait l'attention sur les dangers qui concernent la Baie de Somme où l'avifaune exceptionnelle est menacée et où le fameux projet d'accès à la mer dans les dunes du Marquenterre aggrave le problème.

Mr d'Ornano se déclarait pleinement conscient de la fragilité du site et annonçait sa visite prochaine en Picardie maritime pour examiner le problème sur place.

VISITE SUR PLACE DU MINISTRE LE 12 JUILLET :

NON AU CHEMIN DANS LE MARQUENTERRE. (revue de Presse).

Courrier-Picard des 13 et 14 juillet 79: ..."Lavisite de Mr Michel d'Ornano, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, hier sur le littoral picard, n'a pas été qu'une simple flânerie. Le Ministre a affirmé qu'il fallait absolument préserver l'équilibre naturel du Marquenterre et de la Baie de Somme tout en recherchant des solutions pour développer les activités locales et maintenir la chasse"... "Le littoral picard est particulièrement précieux a souligné Mr d'Ornano à la mairie d'Abbeville où il a présidé une réunion de travail avec les maires des communes"... "Non, il n'est pas question que vous ayez un chemin d'accès à la mer. Ceserait détruire les dunes a déclaré Mr

d'Ornano au Maire de St Quentin-en-Tourmont, et plus tard: Monsieur le Maire, je vais vous décevoir, j'ai vu ce matin comment en marchant dans les dunes, on pouvait détruire le paysage. Alors, croyez-moi, ce n'est ni l'intérêt de la commune ni celui du public de pouvoir accéder dans cette zone"...

La Voix du Nord du 13 juillet:..."Mr d'Ornano Ministre de l'Environnement à Abbeville: non à l'accès public des dunes du Marquenterre... De grâce, ne laissez pas pénétrer en masse les véhicules et le public sur un espace aussi fragile que le domaine dunaire, ce serait le faire dépérir. Le Ministre a donc tranché: il n'est pas question d'ouvrir l'accès aux dunes du Marquenterre contrairement à ce que prévoyait le vaste projet dont Mr Mézin, directeur de l'O.R.E.A.P., lui avait présenté les lignes-forces en début de séance. Dans le même état d'esprit, le Ministre s'est montré défavorable à la demande formulée par Mr Fauchâtre maire de St Quentin en Tourmont, pour l'ouverture à travers le paysage de sable, d'un accès à la mer destiné à sa commune"...

Le Journal du Marquenterre et du Ponthieu:..." Mr d'Ornano à nos élus: le littoral picard est précieux... Répondant à différentes questions, Mr d'Ornano a confirmé son opposition à la route qui reliait St Quentin en Tourmont à la mer au travers du massif dunaire"...

CREATIONS DE RESERVES SUR LE LITTORAL

Le Ministre a souligné la nécessité d'équilibrer les mesures de développement prévues par des mesures de protection exemplaires et a annoncé les décisions suivantes:

- 1) acquisition de la majorité du domaine du Hable d'Ault pour le classer en Réserve Naturelle de 70 ha.
- 2) transformation de la réserve de chasse littorale qui va de la Baie de Somme à la Baie d'Authie en Réserve Naturelle permettant d'assurer une protection efficace
N.B.:une réserve naturelle est créée sur proposition du Conseil National de la Protection de la Nature au titre de la loi du 10.7.76 sur la protection de la nature. Elle a pour vocation la conservation de la faune de la flore, du sol, des eaux, des gisements minéraux et de fossiles et des milieux naturels marins ou terrestres, présentant une importance particulière. Il faut un décret pour classer les terrains mis en réserve, simple en cas d'accord des propri"taires ou du Conseil d'Etat en cas contraire.Exemples de Réserves Naturelles: la Camargue, les Sept Iles, le Banc d'Arguin.
- 3) En liaison avec le Conservatoire du Littoral, le Ministre confie à la Direction de la Protection de la Nature une étude en vue de lui proposer des mesures pour sau-vegarder les sites, la faune et la flore du Marquenterre.

Nous ne pouvons qu'espérer que les spécialistes locaux de la faune et de la flore seront conviés à ces études et que les décisions ne seront prises unilatéralement à Paris. Le GEPOP, pour sa part, a proposé au Ministère concerné de passer convention avec lui pour assurer la gestion de ces réserves et leur valorisation par la préservation et des actions éducatives et d'initiation à la découverte de la Nature (cf nos sorties sur le terrain le 28 oct et le 9 dec).

EN LISANT LE

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

LE J.O. DU 12 MAI 79 PUBLIE L'ARRÊTE
DU 24 AVRIL 79.

DE NOUVELLES ESPECES PROTEGEES:

L'arrêté ministériel du 24 avril 1979 publié au Journal Officiel du 12 mai 79 règlemente la protection de certains animaux sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi que les oiseaux et les quelques mammifères très menacés qui avaient été les premiers à bénéficier d'une législation, ne sont désormais plus les seuls à être "protégés par la loi".

Les escargots, les batraciens et les reptiles bénéficient maintenant d'une protection totale: il est donc interdit de capturer les salamandres, les tritons, les crapauds, les rainettes les grenouilles (à l'exception de la Grenouille verte - *Rana esculenta* -), les tortues, les couleuvres, les orvets et les lézards qui se raréfient et dont les biotopes se dégradent ou disparaissent.

Pour les escargots (petits-gris et escargot de Bourgogne), il est interdit de les ramasser en tout temps lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3cm, au dessus de 3cm l'interdiction est maintenue du 1er avril au 30 juin.

Au chapitre des mammifères, les chauve-souris, le hérisson et l'écureuil bénéficient maintenant d'une protection légale. Le Chat sauvage rejoint le Lynx, l'Ours et la Genette sur la liste des mammifères intégralement protégés.

La notion de "protection intégrale" sous-entend que sont interdits sur tout le territoire et en tout temps: la destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement, la naturalisation et qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat des animaux concernés

LES PETITS CARNIVORES: STATUT PARTICULIER

5 animaux: la Fouine, la Martre, le Putois, la Belette, l'Hermine sont les "bénéficiaires" d'un statut tout à fait curieux: ... la destruction et la capture restent autorisées dans des conditions fort peu précises malheureusement mais la naturalisation, la mutilation, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente, l'achat sont interdits...!

AUCUNE TREVE POUR LE RENARD ET POUR LE BLAIREAU.

Ces deux mammifères sont toujours considérés comme nuisibles même si le qualificatif n'est plus employé. Feu vert à leur extermination donc, même si la situation des effectifs de Blaireaux est devenue catastrophique dans bien des départements

OUBLI OU ERREUR VOLONTAIRE?

La Loutre, qui comme chacun le sait "pullule et se nourrit exclusivement de poissons sains" et qui était jusqu'à maintenant protégée ne figure plus sur la bonne liste. Elle pourra donc être tirée, un vrai scandale! Des actions vont être menées pour sa réhabilitation.

ESPECES PROTEGEES : NATURALISATION
INTERDITE.

Une (heureuse) innovation dans cette nouvelle réglementation: la naturalisation des espèces protégées est désormais interdite. En effet, jusqu'à présent, si l'espèce vivante pouvait espérer bénéficier d'une réelle protection, sa dépouille par contre était dégagée de toute législation d'où de nombreux abus et infractions impossibles à verbaliser après coup, ce que le GEPOP a toujours dénoncé.

Il est bien évident que ces nouvelles mesures, ne vont certainement pas provoquer l'enthousiasme des taxidermistes professionnels ou amateurs dont le nombre s'était considérablement accru ces dernières années en Picardie.

ATTENTION :

DANGEREUSE CONTRE-OFFENSIVE
DEVANT CE NOUVEL ARRETE.

Nous apprenons de source bien informée que des discussions sont en cours entre des représentants des chasseurs et la direction de la Protection de la Nature au Ministère de l'Environnement en vue d'obtenir un arrêté modificatif: cet arrêté stipulerait que des dispositions de la loi du 24 avril 79 (surtout celles concernant la naturalisation et le commerce des peaux) ne seraient pas applicables aux gardes-chasses.

A NOUS D'AGIR, ET RAPIDEMENT.

Beaucoup de personnes en haut lieu restent convaincues du bienfondé de cet arrêté, mais la politique se fera en fonction des différents rapports de force, c'est bien connu!

Aux protecteurs de la Nature de montrer leur détermination, pour cela nous demandons à chacun d'entre vous d'adresser le plus rapidement possible à Mr Jean Servat Directeur de la Protection de la Nature 14 Bd du Gl Leclerc 92 521 Neuilly sur Seine CEDEX, une lettre (rédigée en termes courtois) dans laquelle vous marquerez votre ferme opposition à toute dérogation à l'arrêté du 24 avril en argumentant qu'elle permettrait à une personne qu'elle soit ou non assermentée, de tirer profit des

dépouilles des espèces protégées ce qui rendrait aussitôt possible tous les abus et trafics incontrôlables comme auparavant. Cette dérogation aurait donc pour effet de vider le texte de sa substance.

Envoyez sans tarder votre lettre, d'avance nous vous en remercions.

LE J.O. DU 22 AOUT 79 PUBLIE
L'ARRETE DU 12 JUIN 79.

LA LISTE DES ESPECES DE GIBIER EST
ENFIN PARUE.

Parmi les oiseaux que l'on peut légalement tirer, on trouve encore et malheureusement des "petits" comme : l'Alouette des champs, les Gravelots, le Tourne-pierre, les Grives,..

Parmi les 8 espèces de Bécasseaux (encore des petits !), seul le Bécasseau maubèche est considéré comme gibier!... Les autres espèces seront donc épargnées des atteintes de plombs...

Chez les Chevaliers, c'est l'inverse, seul le Chevalier Guignette n'est pas considéré comme gibier, ainsi que chez les Fuligules où le nyroca doit être épargné.

Il faudra donc pour les chasseurs de gibier d'eau déterminer vite et bien avant d'appuyer sur la gachette, c'est tellement facile dans les cas que nous venons de citer... tous les ornithologues pourvus de jumelles vous le diront!

DEMANDEZ LES TEXTES OFFICIELS

Si vous désirez recevoir in extenso les arrêtés dont il est question dans cet article, écrivez-nous au siège social, le Bureau du GEPOP vous les enverra contre 7,00 F en timbres.

Au Calendrier

Dans le cadre de nos propositions au Ministère de la Protection de la Nature en ce qui concerne la valorisation du littoral Picard par des actions éducatives et d'initiation à la découverte de la Nature, nos activités de ce trimestre seront axées sur la connaissance des milieux naturels de la Picardie Maritime (futur Parc Régional)

Dimanche 28 octobre:

le Nord de la baie de Somme: autocar au départ d'Amiens. 8 h place du Cirque, 8 h 10 carrefour Clémenceau pour Amiens-Nord, arrêt à Abbeville place du G1 de Gaulle à 9 h 45. Sur place, étude du milieu par petits groupes guidés (ornithologie, botanique, invertébrés marins etc..) tenue de terrain peu voyante absolument indispensable; prévoir le sac à dos pour le repas du midi.

du 17 novembre au 16 décembre:

Au Musée de Picardie, tous les jours sauf lundi de 10 à 12h et de 14 à 18h: Grande exposition du GEPOP sur "LE LITTORAL PICARD". Entrée gratuite.

Cette exposition, est votre exposition, n'hésitez pas à y participer en venant aider à l'installation pendant la semaine du 13 au 17 novembre, en prenant la permanence du stand pendant une heure ou deux ou plus durant l'exposition.

Pour les visites de groupes, il est préférable d'avertir à l'avance. Cette exposition est utilisable à différents niveaux scolaires.

La page de gauche est une affiche; détachez-la et utilisez-la au mieux pour faire connaître notre exposition autour de vous, établissements scolaires, magasins, lieux publics, etc... Si vous en manquez, venez nous voir pendant le montage, nous nous ferons un plaisir de vous en fournir d'autres.

N'OUBLIEZ PAS
D'UTILISER
L'AFFICHE !

dernière minute !

EXPOSITION ANNULÉE

UNE EXPO A
NE PAS MANQUER !

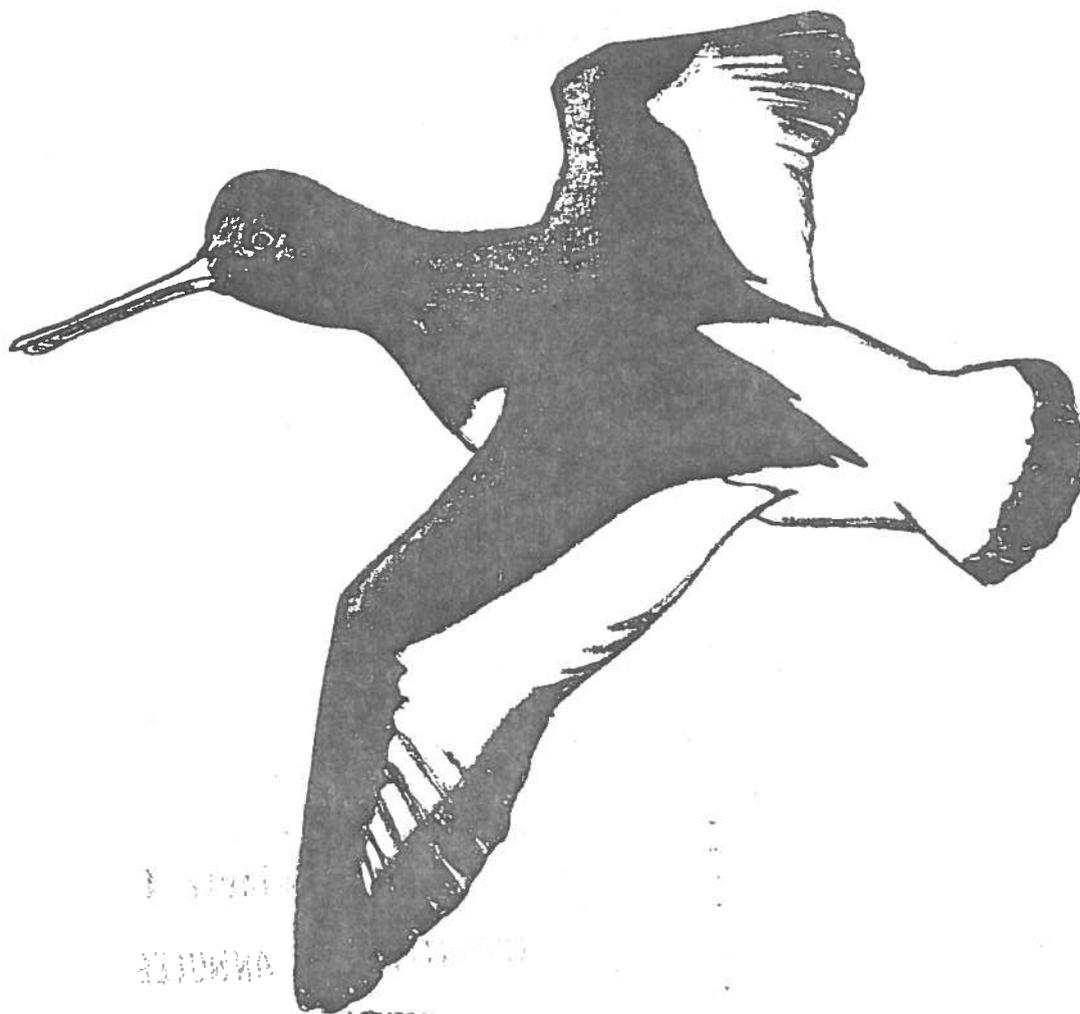


Dimanche 9 décembre:

le Sud de la Baie de Somme: connaissance des différents milieux: mollières, renclôtures, bas-champs, hable-d'Ault, falaises. Autocar au départ d'Amiens à 8 h place du Cirque. Arrêts comme le 28 oct.

LE LITTORAL

PICARD



exposition présentée par le

GEPOP

du 17 novembre

au 16 décembre

AU MUSÉE DE PICARDIE
dernière minute !

EXPOSITION

ANNULÉE

~ AMIENS ~

DURANT L'EXPO, ON
REÇOIT ENCORE LES
COTISATIONS 79.
VOUS POURREZ MÊME
RÉGLER CELLE DE 80!



ET VOUS RECEVREZ
LA NOUVELLE CARTE
D'ADHÉRENT

COTISATIONS GEPOP:

Adultes : 25 F
Jeunes de moins de 16 ans : 10 F
Cotisation de soutien à partir de 50 F

GEPOP-Musée de Picardie.
C.C.P. Lille -872;02-

LA CAMPAGNE EN FAVEUR DU PAPIER RECYCLE

Il est maintenant possible de vous procurer du papier recyclé.
Le recyclage du papier est techniquement au point, il est écologiquement
souhaitable et économiquement rentable.

La rame de 500 feuilles format 21 X 29,7 : 15 F

Pour vos commandes, adressez-vous à Mr G. Baudry 3 rue des
écoles Longpré-les-Amiens
tel: 43.49.88.

PETITES ANNONCES

-Ornithologue d'outre-Manche cherche correspondant
français parlant l'anglais.

Ecrire à : Dennis KIRBY
145 Stuart road
Stoke Plymouth PL 1 5 LG
Devon England.

-Cède matériel optique et documentation ornithologique
à prix réduits:

- jumelles Leitz 8 X 40
- disques chants d'oiseaux
- revues "Alauda" de 1972 à 78
- divers livres d'ornithologie

téléphoner au : (1) 528 - 48 - 05.

ACTIVITES PREVUES AU 1er TRIMESTRE 80:

détail de ces activités dans le prochain bulletin

- 13 janvier: les oiseaux hivernants en ville
- 10 février: journée L.P.O. (ramassage)
- 9 mars : voyage à Paris: visite du Muséum d'Histoire Naturelle et du centre de la Mer à l'Institut océanographique (réservez ce dimanche dès maintenant).

Informations Rapides



Existe-t-il des membres
du G.F.P.C.P. qui ne connaissent
pas encore le fameux journal:

" LA HULOTTE " ?

Après cette annonce, ils
devraient se faire rares!

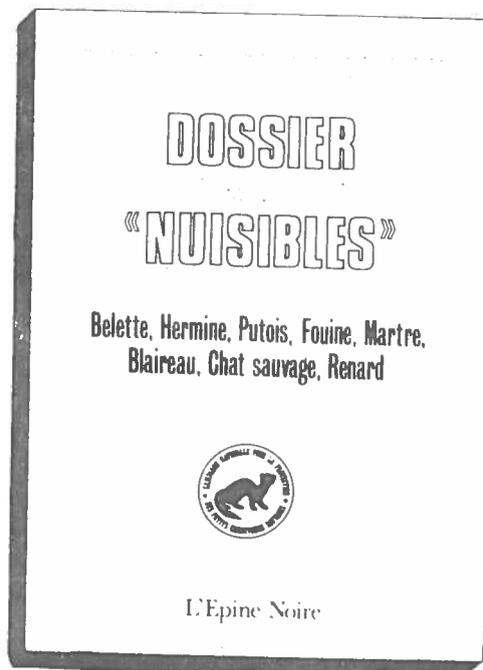
tarif de l'abonnement (10 numéros) : 27 F
à envoyer à la Hulotte - Boul't aux Bois - 08 240 BUZANCY
C.C.P. 1-010-64/C Châlons sur Marne.

N.B. On peut également commander les anciens numéros
(30 F les 10 à partir du N° 6)

Cette plaquette éditée par
l'Epine Noire des Ardennes fait
le point détaillé en 120 pages
sur toutes les connaissances
actuelles concernant la reconnais-
-sance, la vie, les moeurs, la
reproduction et le régime alimen-
-taire de la Belette, de l'Her-
-mine, du Putois, de la Fouine,
de la Martre, du Blaireau, du
Chat sauvage et du Renard.

15 F le dossier à commander
à:

"l'Epine Noire des Ardennes"
Boul't aux Bois
08 240 BUZANCY
C.C.P. 1 - 010 - 64/C
Châlons sur Marne



LE BON SENS PRES DE CHEZ VOUS